

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF****CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf dûment convoquée et tenue à la salle des commissaires, le mercredi 21 juin 2017 à 19 h 30, sous la vice-présidence de monsieur Sylvain Lefèbvre-Matte.

PRÉSENCES

Mme Laurette Côté	M. Roger B. Plamondon
Mme Marie-Claude Deschênes	M. Sylvain Lefèbvre-Matte
Mme Isabelle Mainguy	M. Serge Tremblay
Mme Johanne Minville	
Mme Lina Moisan	

Mme Nadia Paradis, représentante commissaire-parent pour le primaire.
Mme Stéphanie Ratté, représentante commissaire-parent pour le EHDAA

ABSENCES

M. David Montminy
M. Benoit Bisson
M. Yves Walsh

Sont aussi présents les membres du conseil de direction :

M. Luc Galvani, directeur général et directeur de la formation adulte, professionnelle et des technologies, M. Jean-François Lussier, directeur des Services des ressources financières et matérielles et du transport scolaire, Mme Marlène Bédard, directrice des services éducatifs, M. Éric Bouchard, directeur du Service des ressources humaines et Mme Monique Delisle, secrétaire générale et directrice générale adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30 heures, monsieur Sylvain Lefèbvre-Matte, vice-président, déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les commissaires présents forment le *quorum*.

CC119/16-17**2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose l'adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 21 juin 2017 en ajoutant le point suivant :

12.1 Politique alimentaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Réflexion et constatation du quorum

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du conseil des commissaires du 21 juin 2017

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 24 mai 2017
- 3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions ^D

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 4.1 Questions et correspondance des élèves
- 4.2 Questions et correspondance du public

5. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

- 5.1 Intervention du représentant du primaire
- 5.2 Intervention du représentant du secondaire
- 5.3 Intervention du représentant EHDAA

6. DIRECTION GÉNÉRALE, SERVICE DE LA FORMATION ADULTE ET PROFESSIONNELLE ET DES TECHNOLOGIES

- 6.1 Expo Donnacona – demande d'utilisation du stationnement
- 6.2 Place aux sciences – Motion de félicitations
- 6.3 Plan d'effectifs des cadres – École Trois-Sources-Des Sentiers-Riveraine (20 %)
- 6.4 Affectation temporaire
- 6.5 Spectacle des élèves de la classe d'intégration sociale CFP- Motion de félicitations
- 6.6 Comité de répartition des ressources
- 6.7 Défi Pierre Lavoie – Motion de félicitations
- 6.8 Cession de terrain – Ville de Donnacona

7. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS SECTEUR JEUNES

- 7.1
- 7.2

8. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 8.1 Plan d'effectifs – personnel de soutien ^D
- 8.2 Plan d'effectifs – personnel professionnel ^D
- 8.3

9. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

- 9.1 Regroupement – achat d’assurances
- 9.2 Demande d’ajout d’espace
- 9.3 Entretien ménager
 - 9.3.1 École des-Sentiers-et-de-la-Riveraine et École Bon-Pasteur
 - 9.3.2 École secondaire de Donnacona
- 9.4 Contrats de transport 2017-2022
- 9.5 Berlins 2017-2018
 - 9.5.1 Berline 901
 - 9.5.2 Berline 902
 - 9.5.3 Berline 903
 - 9.5.4 Berline 904
 - 9.5.5 Berline 905
 - 9.5.6 Berline 906
- 9.6 Cadre budgétaire 2017-2018
- 9.7 Protocole d’entente – Transport collectif ^D
- 9.8 Protocole d’entente – Artspec Portneuf inc. ^D

10. DIRECTION DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 10.1 Découpage des circonscriptions électorales
- 10.2 Protecteur de l’élève
- 10.3 Action collective – Avis aux membres

11. PÉRIODE D’INFORMATION DU PRÉSIDENT

- 11.1
- 11.2

12. AFFAIRES NOUVELLES

- 12.1

13. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

CC120/16-17

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 24 MAI 2017

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D’adopter le procès-verbal de la séance régulière du 24 mai 2017 et de dispenser la secrétaire générale d’en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

CC121/16-17

6.1 EXPO DONNACONA – DEMANDE D'UTILISATION DU STATIONNEMENT

Considérant la volonté de la Commission scolaire de se positionner à titre d'acteur du développement local et régional;

Considérant l'envergure des possibilités dont dispose la Commission scolaire à titre de grand propriétaire foncier;

Considérant la demande de monsieur Simon Langlois, agissant à titre de promoteur, pour utiliser le stationnement de la Commission scolaire de Portneuf pour la tenue de l'Expo commerciale de Donnacona, qui se déroulera du 7 au 10 septembre 2017,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'autoriser l'utilisation des terrains de stationnement adjacents au Centre administratif Michel-Pagé et à l'aréna de Donnacona, pour l'installation du parc d'amusement, conformément au plan déposé sous la cote CC121/16-17. Il est entendu qu'aucun trou ne sera percé dans l'asphalte et que les promoteurs s'engagent à remettre les lieux dans le même état de propreté qui prévalait avant l'évènement et d'assurer un corridor de sécurité facilitant l'accès et/ou l'évacuation des bâtiments de la Commission scolaire.

De plus, conformément à l'application de la nouvelle Loi sur le tabac, les promoteurs s'engagent à faire respecter l'interdiction de fumer ou de vapoter sur les terrains et dans les immeubles de la Commission scolaire et s'engagent à indemniser la Commission scolaire advenant des infractions par ses employés ou les utilisateurs durant le prêt d'immeuble sous sa supervision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC122/16-17

6.2 PLACE AUX SCIENCES – MOTION DE FÉLICITATIONS

Considérant que le programme « Place aux sciences » a pour objectif de soutenir le développement de projets qui engagent les élèves dans une démarche d'apprentissage scolaire en science et technologie à travers une approche orientante ;

Considérant le succès obtenu lors du colloque dans le cadre du programme qui s'est déroulé le 18 mai dernier ;

Considérant que la Commission scolaire de Portneuf a été fièrement représentée par les écoles de la Morelle, Saint-Cœur-de-Marie, le pavillon du Perce-Neige, Du Phare, Saint-Charles-de-Grondines et du Bateau-Blanc,

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

- D'adopter** une motion de félicitations aux élèves et enseignants des écoles suivantes pour leur prix Coup de cœur remporté lors du colloque :
- École La Morelle ;
 - École Saint-Cœur-de-Marie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC123/16-17

6.3 PLAN D'EFFECTIFS DES CADRES – ÉCOLE DES TROIS-SOURCES ET DES SENTIERS-ET-DE-LA-RIVERAINE

Considérant que toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'*Association québécoise du personnel de direction d'établissement (AQPDE)* qu'auprès de l'*Association québécoise des cadres scolaires du Québec (AQCS)*, conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;

Considérant que la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 3.3 que la Commission doit informer les personnes touchées par une nouvelle affectation au moins 45 jours avant qu'elle ne soit effective;

Considérant que la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;

Considérant que l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Madame la commissaire Nadia Paradis propose :

- D'affecter** Mme Laurie Dussault au poste de directrice adjointe de l'école des Trois-Sources et des Sentiers-et-de-la-Riveraine, dans une proportion de 20 % et ce, pour l'année scolaire 2017-2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC124/16-17

6.5 SPECTACLE DES ÉLÈVES DE LA CLASSE D'INTÉGRATION SOCIALE AU CFP-MOTION DE FÉLICITATIONS

Considérant le spectacle de variétés intitulé « Tout simplement NOUS » réalisé par les élèves de la classe d'intégration sociale du Centre de formation de Portneuf ;

Considérant le succès obtenu lors de leur première représentation à Donnacona en 2015 ;

Considérant que les élèves de la classe d'intégration sociale sont remontés sur scène pour la présentation de leur spectacle dans le cadre du 175^e de Saint-Raymond le 3 juin 2017 ;

Considérant que la réalisation du spectacle a demandé plus de trois ans d'investissement de la part des enseignantes Monique Matte et Pauline Lemelin,

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

D'adopter une motion de félicitations aux élèves et enseignantes de la classe d'intégration sociale du Centre de formation de Portneuf pour les efforts et le temps consacré à la réalisation de ce spectacle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC125/16-17

6.6 COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

Considérant l'entrée en vigueur, à compter du 1^{er} juillet 2017, de l'article 193.2 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que la Commission scolaire doit instituer un comité de répartition des ressources formé d'au plus 15 membres, dont le directeur général de la Commission scolaire qui en assume la direction ;

Considérant que les associations de cadres ont été consultées sur la composition du comité de répartition des ressources,

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

D'adopter la composition du comité de répartition des ressources, soit 9 membres, dont 5 directions ayant le droit de vote selon la répartition suivante :

- le directeur général ;
- 3 directions du primaire ;
- 1 direction du secondaire ;
- 1 direction du secteur adulte FP/FGA ;
- la personne responsable du dossier EHDAA ;
- la direction du Service des ressources humaines ;
- la direction du Service des ressources financières et matérielles.

et

- la secrétaire générale (sans droit de vote) ;
- 1 direction du secteur adulte (sans droit de vote).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC126/16-17

6.7 DÉFI PIERRE-LAVOIE – MOTION DE FÉLICITATIONS

- Considérant** le défi des Cubes énergie organisé dans le cadre du Grand défi Pierre Lavoie visant à promouvoir de saines habitudes de vie chez les jeunes, par l'activité physique et une saine alimentation ;
- Considérant** la participation des élèves des écoles de la Commission scolaire de Portneuf au cours du mois de mai 2017;
- Considérant** la Grande récompense qui gratifie les élèves des écoles gagnantes à la suite de cette participation ;
- Considérant que** la Grande récompense permettra à 4 200 élèves provenant de 17 écoles à travers le Québec de dormir au Stade Olympique de Montréal et de passer une journée à La Ronde les 17 et 18 juin 2017,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

- D'adopter** une motion de félicitations aux élèves de l'école du Goéland qui ont remporté cette Grande récompense.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC127/16-17

6.8 CESSION DE TERRAIN – VILLE DE DONNACONA

- Considérant que** la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* adoptée le 26 novembre 2015 interdit de fumer sur les terrains de la Commission scolaire à partir du 26 mai 2016;
- Considérant que** les fumeurs se retrouvent sur le trottoir entre la rue de l'Église et la bande gazonnée séparant le débarcadère d'autobus;
- Considérant que** la Ville de Donnacona souhaite aménager un parc urbain d'environ 225 mètres carrés sur le terrain de la Commission scolaire entre le débarcadère d'autobus de l'école secondaire de Donnacona et la rue de l'Église;
- Considérant que** tous les frais (arpentage, lotissement, de parc, de notaire, d'aménagement, etc.) concernant la cession de terrain pour l'aménagement d'un parc urbain sur le terrain de la commission scolaire entre le débarcadère d'autobus de l'école secondaire de Donnacona et la rue de l'Église seraient assumés par la Ville de Donnacona;
- Considérant que** le projet de parc urbain serait un endroit où il serait permis de fumer;
- Considérant que** l'article 7 alinéa 8 du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire* permet au ministre d'autoriser une commission scolaire à aliéner de gré à gré à une municipalité un immeuble à la valeur qu'il fixe ;

Considérant que l'article 4 de la [Loi sur les infrastructures publiques](#) permet au gouvernement, sur recommandation du Conseil du Trésor, de soustraire un organisme public visé à l'article 3 de l'application de tout ou d'une partie de la présente loi ;

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

De mandater le président, Monsieur David Montminy, pour faire une demande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin d'aliéner de gré à gré à la Ville de Donnacona pour une valeur d'un dollar la portion de terrain pour ériger un parc urbain, le tout, avec tous les frais assumés par la Ville de Donnacona;

De transmettre une copie de la présente résolution au député de Portneuf à l'Assemblée nationale et au maire de Donnacona;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC128/16-17

8.1 PLAN D'EFFECTIFS – PERSONNEL DE SOUTIEN 2017-2018

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

D'accepter le plan d'effectifs 2017-2018 du personnel de soutien de la Commission scolaire de Portneuf, tel que déposé au conseil des commissaires, et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC128/16-17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC129/16-17

8.2 PLAN D'EFFECTIFS – PERSONNEL PROFESSIONNEL 2017-2018

Madame la commissaire Stéphanie Ratté propose :

D'accepter le plan d'effectifs 2017-2018 des professionnels de la Commission scolaire de Portneuf, tel que déposé au conseil des commissaires, et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC129/16-17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC130/16-17

9.1 REGROUPEMENT – ACHAT D'ASSURANCES

Considérant que la Commission scolaire s'est engagée par la résolution CC48/16-17 à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme Groupe Turcot inc., la recommandation concernant la négociation de gré à gré ou l'appel d'offres public pour l'ensemble des 22 commissions scolaires ayant participé au regroupement ;

Considérant que le résultat de l'appel d'offres public a été présenté au regroupement et que la recommandation de la firme Groupe Turcot inc. est d'accepter l'offre de renouvellement de BFL Canada pour une prime annuelle pour la Commission scolaire de Portneuf de 12 251,00 \$ (avant taxes) pour 2017-2018 (11 255 \$ pour 2016-2017),

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

D'accepter la recommandation présentée au regroupement par la firme Groupe Turcot inc. à l'effet d'accepter l'offre de BFL Canada ;

Que le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC131/16-17

9.2 DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE

Considérant l'analyse de la capacité d'accueil (basée sur les prévisions de clientèle du MEES de 2017-2018 à 2021-2022) des écoles de Donnacona, Saint-Basile, Neuville et Pont-Rouge, indiquant un besoin de locaux à partir de 2018-2019 qui s'accroît les années suivantes;

Considérant les développements résidentiels prévus dans les villes de Pont-Rouge, Neuville et Donnacona;

Considérant que la demande d'ajout d'espace faite en 2011 visant la construction d'une nouvelle école primaire située dans la Ville de Pont-Rouge ayant la capacité d'accueillir 2 classes de préscolaire et 12 classes de primaire (2-12) n'a pas été retenue par le MEES;

Considérant que la conversion de l'école secondaire Saint-Charles de Pont-Rouge en 2013 pour accueillir la clientèle primaire a permis de reporter la demande d'ajout d'espace;

Considérant que l'école du Perce-Neige a atteint sa capacité maximale d'accueil de clientèle,

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

De demander au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur un ajout d'espace contribuant à augmenter la capacité d'accueil de l'école primaire du Perce-Neige de Pont-Rouge pour y ajouter 4 classes, les locaux complémentaires et un gymnase;

De transmettre une copie de la présente résolution au député de Portneuf à l'Assemblée nationale et au maire de Pont-Rouge;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC132/16-17

9.3.1 ENTRETIEN MÉNAGER – ÉCOLE DES SENTIERS-ET-DE-LA RIVERAINE ET ÉCOLE BON-PASTEUR

Considérant que les contrats d'entretien ménager pour l'école primaire des Sentiers-et-de-la-Riveraine (bâtiment de la Riveraine) ainsi que l'école du Bon-Pasteur se termineront le 30 juin 2017 et doivent être renouvelés;

Considérant que la Loi sur les contrats des organismes publics précise que les contrats d'une durée supérieure à 3 ans doivent être entérinés par le Conseil des commissaires;

Considérant que la procédure d'appel d'offres a été suivie pour la sélection de l'entreprise,

Madame la commissaire Marie-Claude Deschênes propose :

De procéder à l'engagement de l'entreprise suivante pour le contrat d'entretien ménager à l'école primaire des Sentiers-et-de-la-Riveraine (bâtiment de la Riveraine) ainsi que l'école Bon-Pasteur pour une durée d'une année avec 4 possibilités de renouvellement d'une année chacune.

CHOIX DE L'ENTREPRISE :

ML Entretien multiservices au montant de 85 377,00 \$ (avant taxes) pour l'année 2017-2018.

De désigner le directeur des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, monsieur Jean-François Lussier, ou le coordonnateur, monsieur Jean Dion, à signer tout document relatif à ce contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC133/16-17

9.3.2 ENTRETIEN MÉNAGER – ÉCOLE SECONDAIRE DE DONNACONA

Considérant que le contrat d'entretien ménager pour l'école secondaire de Donnacona se terminera le 30 juin 2017 et doit être renouvelé;

Considérant que la Loi sur les contrats des organismes publics précise que les contrats d'une durée supérieure à 3 ans doivent être entérinés par le Conseil des commissaires;

Considérant que la procédure d'appel d'offres a été suivie pour la sélection de l'entreprise,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

De procéder à l'engagement de l'entreprise suivante pour le contrat d'entretien ménager à l'école secondaire de Donnacona pour une durée d'une année avec 4 possibilités de renouvellement d'une année chacune.

CHOIX DE L'ENTREPRISE :

Derko au montant de 284 593,08 \$ (avant taxes) pour l'année 2017-2018.

de désigner le directeur des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, monsieur Jean-François Lussier, ou le coordonnateur, monsieur Jean Dion, à signer tout document relatif à ce contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC134/16-17

9.4 CONTRATS DE TRANSPORT (AUTOBUS) 2017-2020

Considérant que les règles budgétaires pour le transport scolaire pour les années scolaires 2017-2018 à 2021-2022 permettent à la commission scolaire le renouvellement de gré à gré avec les transporteurs scolaires offrant présentement le service;

Considérant la satisfaction exprimée à l'égard du service offert par les transporteurs scolaires actuels;

Considérant que les transporteurs scolaires feront une offre de service pour le transport du midi;

Considérant que l'entente avec les transporteurs scolaires pour ne pas indexer la première année le coût des véhicules afin de limiter le déficit prévu compte tenu de l'ajout de deux autobus, un minibus et une berline pour répondre aux besoins de la clientèle;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif du transport,

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

D'autoriser Monsieur David Montminy, président, et Monsieur Luc Galvani, directeur général, à signer les contrats de transport scolaire dont la durée sera de cinq ans, soit pour les années 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC135/16-17

9.5.1 BERLINE 901 -2017-2018

Considérant que le Service du transport scolaire privilégie l'utilisation d'une berline pour desservir la clientèle des classes adaptées de l'école primaire Sainte-Marie de Saint-Marc-des-Carières;

Considérant que le Service du transport scolaire a fait un appel d'offres sur invitation pour le parcours de la berline 901,

Madame la commissaire Stéphanie Ratté propose :

D’octroyer le contrat de la berline 901 à Transport Henri Bergeron au montant de 20 620,80 \$ (avant taxes) ;

Que le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

CC136/16-17

9.5.2 BERLINE 902 2017-2018

Considérant que le Service du transport scolaire privilégie l’utilisation d’une berline pour desservir la clientèle des classes adaptées de l’école secondaire de Donnacona ;

Considérant que le Service du transport scolaire a fait un appel d’offres sur invitation pour le parcours de la berline 902,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D’octroyer le contrat de la berline 902 à Taxi René Hamel au montant de 13 889,16 \$ (avant taxes) ;

Que le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

CC137/16-17

9.5.3 BERLINE 903 2017-2018

Considérant que le Service du transport scolaire privilégie l’utilisation d’une berline pour desservir la clientèle des classes adaptées de l’école secondaire de Saint-Marc;

Considérant que le Service du transport scolaire a fait un appel d’offres sur invitation pour le parcours de la berline 903,

Madame la commissaire Nadia Paradis propose :

D'octroyer le contrat de la berline 903 à Transport Nadia Lapointe au montant de 22 415,04 \$ (avant taxes) ;

Que le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC138/16-17

9.5.4 BERLINE 904 2017-2018

Considérant que le Service du transport scolaire privilégie l'utilisation d'une berline pour desservir la clientèle de la classe adaptée TSA (trouble du spectre de l'autisme) de l'école du Perce-Neige à Pont-Rouge;

Considérant que le Service du transport scolaire a fait un appel d'offres sur invitation pour le parcours de la berline 904,

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

D'octroyer le contrat de la berline 904 à Transport Nadia Lapointe au montant de 15 981,84 \$ (avant taxes) ;

Que le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC139/16-17

9.5.5 BERLINE 905 2017-2018

Considérant que le Service du transport scolaire privilégie l'utilisation d'une berline pour desservir la clientèle de la classe adaptée de l'école primaire Sainte-Marie de Saint-Marc-des-Carières;

Considérant que le service du transport scolaire a fait un appel d'offres sur invitation pour le parcours de la berline 905,

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

D'octroyer le contrat de la berline 905 à Transport Henri Bergeron au montant de 19 332,00 \$ (avant taxes) ;

Que le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC140/16-17

9.5.6 BERLINE 906 2017-2018

Considérant que le Service du transport scolaire privilégie l'utilisation d'une berline pour desservir la clientèle de la classe adaptée TSA (trouble du spectre de l'autisme) de l'école du Perce-Neige à Pont-Rouge;

Considérant que le Service du transport scolaire a fait un appel d'offres sur invitation pour le parcours de la berline 906,

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

D'octroyer le contrat de la berline 906 à Transport Nadia Lapointe au montant de 18 300,60 \$ (avant taxes) ;

Que le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC141/16-17

9.6 CADRE BUDGÉTAIRE 2017-2018

Considérant que le projet de cadre budgétaire 2017-2018 a été présenté et discuté au comité consultatif de gestion;

Considérant que le projet de cadre budgétaire 2017-2018 a été soumis à la consultation du comité de parents,

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

D'adopter le cadre budgétaire 2017-2018 tel que déposé;

De conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC141/16-17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC142/16-17

9.7 PROTOCOLE D'ENTENTE – TRANSPORT COLLECTIF

- Considérant que** la Commission scolaire organise le transport de ses élèves à l'aide d'autobus et de minibus, sous contrat avec des entreprises de transport;
- Considérant que** dans l'intérêt de la population de son territoire, la Commission scolaire entend favoriser l'utilisation des places disponibles à bord des autobus et minibus affectés à ses circuits de transport;
- Considérant qu'** en vertu de l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire a notamment pour mission de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région;
- Considérant que** l'article 255 de la Loi sur l'instruction publique permet à la Commission scolaire de collaborer à la réalisation d'ententes spécifiques concernant la mise en oeuvre de priorités régionales;
- Considérant que** l'article 298 de la Loi sur l'instruction publique autorise la Commission scolaire à transporter toutes autres personnes jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles et d'en fixer la tarification aux utilisateurs et aux utilisatrices;
- Considérant qu'** en vertu de l'article 255.1 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire peut confier la gestion d'une entente spécifique à la Corporation de transport régional de Portneuf,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

- D'autoriser** le président, Monsieur David Montminy et le directeur général, Monsieur Luc Galvani, à signer le protocole d'entente entre la Corporation du transport régional de Portneuf et la Commission scolaire de Portneuf tel que déposé et de conserver ledit document sous la cote CC142/16-17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC143/16-17

9.8 PROTOCOLE D'ENTENTE – ARTSPEC PORTNEUF INC.

- Considérant** la volonté du conseil des commissaires de rendre disponibles les immeubles et équipements de la Commission scolaire aux citoyens par la voie de protocole d'entente;
- Considérant** le principe de l'utilisateur payeur voulant que l'utilisateur assume les coûts d'utilisation;

Considérant que le projet de protocole d'entente est conforme à notre procédure 762 *Protocole d'entente d'échange de biens et de services entre la Commission scolaire et les municipalités*;

Considérant que Artspec Portneuf inc. adoptera une résolution pour autoriser la signature dudit protocole,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'autoriser le président, Monsieur David Montminy et le directeur général, Monsieur Luc Galvani, à signer le protocole d'entente entre Artspec Portneuf inc. et la Commission scolaire de Portneuf tel que déposé et de conserver ledit document sous la cote CC143/16-17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC144/16-17

10.1 DÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Attendu que la division du territoire de la Commission scolaire de Portneuf ne présente aucune exception à la Loi sur les élections scolaire (L'R.Q., c. E-2.3) ;

Attendu que le découpage territorial respecte intégralement les dispositions sur la Loi des élections scolaires, notamment, la détermination du nombre de circonscriptions électorales, soit neuf (9) ;

Attendu que le projet de division a fait l'objet d'un avis public et qu'il n'y a eu aucune contestation du projet de division ;

Attendu que le Conseil des commissaires, à sa séance régulière du 22 mars 2017, a adopté, par la résolution CC76/16-17, la division du territoire de la Commission scolaire de Portneuf selon les délimitations contenues dans le document en annexe ;

Attendu que la Commission scolaire de Portneuf a procédé à la mise à jour des électeurs des neuf (9) circonscriptions électorales selon les informations transmises par le Directeur général des élections du Québec ;

Attendu que le projet de division électorale a fait l'objet d'une validation du Directeur général des élections du Québec ;

Attendu que le projet de division électorale a fait l'objet d'une validation auprès de la Commission de la représentation électorale du Québec,

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

D'adopter la division du territoire de la Commission scolaire de Portneuf selon les délimitations contenues dans le document en annexe et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC144/16-17.

Et

De transmettre une copie à la Commission de la représentation électorale du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC145/16-17

10.2 PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Considérant les articles 220.2 et 457.3 de la *Loi sur l'instruction publique* relatifs au règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents et relatif au protecteur de l'élève ;

Considérant le règlement de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire (arrêté ministériel AM-2009-1 du 15 décembre 2009) ;

Considérant le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves et leurs parents*, adopté le 24 février 2010 par la résolution CC 59/09-10 ;

Considérant la consultation du comité de parents du 12 juin 2017 ;

Considérant la recommandation favorable du comité d'éthique et de gouvernance du 7 juin 2017 ;

Considérant que l'avant-projet de contrat à intervenir entre la Commission scolaire de Portneuf et le protecteur de l'élève a été approuvé par le comité de gouvernance et d'éthique lors d'une séance tenue le 12 juin 2017 à 18 h 30 heures,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

de désigner Monsieur Marc Bergeron comme protecteur de l'élève;

de mandater le président, monsieur David Montminy, à signer un contrat d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2020 ;

de désigner le protecteur de l'élève de la Commission scolaire des Découvreurs comme protecteur adjoint de l'élève qui assume les responsabilités du protecteur de l'élève lorsque ce dernier est en situation de conflit d'intérêts, est absent ou est empêché d'agir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC146/16-17

13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la commissaire Johanne Minville propose la levée de l'assemblée à 21 h 00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUTRES SUJETS :

3.2 Suivi du procès-verbal du conseil des commissaires

M. Luc Galvani, directeur général, commente le document qui fait état du suivi accordé aux décisions du conseil des commissaires.

4.1 Questions et correspondance des élèves

Aucune

4.2 Questions et correspondance du public

- Madame Chloé Boulanger, parent d'élève de l'école du Phare, dépose une lettre signée par des parents et adressée au conseil des commissaires concernant le projet d'organisation scolaire de l'école.

Madame Boulanger souligne la préoccupation des parents en lien avec l'organisation scolaire qui prévoit des classes à plus de deux niveaux. Elle demande aux commissaires leur position sur la situation.

Madame Isabelle Mainguy, commissaire, répond qu'à ce stade-ci, l'organisation scolaire respecte les directives de la Commission scolaire, à savoir qu'il s'agit d'une organisation minimale.

Cette dernière souligne que les élèves représentent la préoccupation première partagée par l'ensemble des membres du conseil. La situation sera analysée le 8 août prochain et les parents en seront informés par la direction de l'école.

- Intervention de monsieur Maxime Saint-Laurent, conjoint de madame Annabelle Alain, résident de Saint-Raymond.

Monsieur Saint-Laurent fait un retour sur une demande d'empiètement de terrain de la Commission scolaire pour installer une piscine.

Cette demande lui ayant été refusée lors d'une séance de travail, Monsieur Saint-Laurent demande au conseil de revoir sa décision pour lui permettre un accommodement.

Le conseil accueille la demande de monsieur Saint-Laurent et un suivi lui sera fait après vérification auprès d'un notaire afin d'analyser la possibilité de régulariser la situation.

5.1 Intervention des représentants du comité de parents

Madame Nadia Paradis, commissaire-parents, fait un retour sur la dernière rencontre du comité de parents qui s'est déroulée le 12 juin 2017.

Madame Stéphanie Ratté, commissaire-parents, fait également un retour sur la rencontre du comité EHDAA qui s'est déroulée le 8 juin dernier.

6.4 Affectation temporaire

Monsieur Luc Galvani informe les commissaires des deux (2) affectations temporaires suivantes :

- Monsieur Carl Émond sera affecté à 100 % à l'école primaire de la Grande-Vallée pour l'année scolaire 2017-2018, en remplacement de monsieur Martin Boudreault.
- Monsieur Jean-François Goupil sera affecté à 100 % à l'école du Perce-Neige jusqu'au retour de madame Lise Joncas.

10.3 Action collective

Madame Monique Delisle informe les commissaires que l'avis aux membres relatif à l'action collective a été acheminé aux parents dans les délais prescrits.

Elle fait un retour sur la recommandation faite aux cadres scolaires et commissaires par les procureurs de la Commission scolaire à l'effet qu'il serait opportun pour ces personnes de se désister du recours collectif.

12.1 Affectation temporaire

Madame Isabelle Mainguy fait un retour sur la décision de la Commission scolaire de Montréal de ne plus contrôler les boîtes à lunch des enfants, et ce, dans un esprit de vouloir responsabiliser davantage les parents et les enfants sur les allergies alimentaires.

Il est convenu que le sujet sera traité lors d'une séance de travail des commissaires.

DOCUMENTS REMIS :

- 3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions ;
- 8.1 Plan d'effectifs – personnel de soutien ;
- 8.2 Plan d'effectifs – personnel professionnel ;
- 9.7 Protocole d'entente – Transport collectif ;
- 9.8 Protocole d'entente – Artspec Portneuf inc.